

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2976

21 décembre 2007

### SOMMAIRE

<b>AKH Management Holdco II</b> .....	<b>142835</b>	<b>Kema SCI</b> .....	<b>142805</b>
<b>Alexander Schirrah Peinture S. à r. l.</b> ...	<b>142805</b>	<b>Key Capital S.A.</b> .....	<b>142804</b>
<b>BUPA Europe Limited</b> .....	<b>142809</b>	<b>Kingsdom Holding SA</b> .....	<b>142846</b>
<b>ChallengeAir S.A.</b> .....	<b>142807</b>	<b>Miros Investment Holding et Cie</b> .....	<b>142818</b>
<b>Chotebor Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>142847</b>	<b>ML N&amp;W Investor S.à r.l.</b> .....	<b>142808</b>
<b>Como R.E. s.à r.l.</b> .....	<b>142819</b>	<b>Nove Mesto Management S.A.</b> .....	<b>142822</b>
<b>Cordell Investments S.A.</b> .....	<b>142845</b>	<b>PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.</b> ...	<b>142806</b>
<b>Cosfilux S.A.</b> .....	<b>142848</b>	<b>PBW II Real Estate Fund S.A.</b> .....	<b>142806</b>
<b>Cosfilux S.A.</b> .....	<b>142848</b>	<b>Prakash S.A.</b> .....	<b>142844</b>
<b>Diffusion Internationale Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>142844</b>	<b>Prochimica International S.A.</b> .....	<b>142809</b>
<b>Electricité Reisch S.A.</b> .....	<b>142806</b>	<b>Projet-Immo-Libre S.A.</b> .....	<b>142805</b>
<b>Enola Management</b> .....	<b>142847</b>	<b>Promidée S.A.</b> .....	<b>142809</b>
<b>Fingest</b> .....	<b>142847</b>	<b>Promoscents Holding S.A.</b> .....	<b>142844</b>
<b>Firenze R.E. s.à r.l.</b> .....	<b>142818</b>	<b>Rosalia Maritim AG</b> .....	<b>142807</b>
<b>Flims Investments Ltd.</b> .....	<b>142841</b>	<b>RPSE Lunghezza S.à r.l.</b> .....	<b>142808</b>
<b>Forges S.A.</b> .....	<b>142845</b>	<b>SMIM Europe S.A.</b> .....	<b>142832</b>
<b>Gig's Bike Planet</b> .....	<b>142845</b>	<b>Spinrite Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>142825</b>
<b>Girst &amp; Schneider S.à r.l.</b> .....	<b>142805</b>	<b>Stone Cross Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>142848</b>
<b>Henley Investissements S.A.</b> .....	<b>142807</b>	<b>UFM International Holding S.A.</b> .....	<b>142806</b>
<b>Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Fondation</b> .....	<b>142802</b>	<b>Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A.</b> .....	<b>142846</b>
<b>Investec S1 (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>142819</b>	<b>Valmont Properties S.à r.l.</b> .....	<b>142839</b>
<b>JSI Investments S.A.</b> .....	<b>142846</b>	<b>WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR</b> .....	<b>142847</b>

**Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Fondation.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 16.

## COMPTES ANNUELS 31 DECEMBRE 2006

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en Euro)

<i>Actif</i>	Notes	31/12/2006 EUR	31/12/2005 EUR
A. Frais d'établissement . . . . .	2.2.1, B1	2.787,68	60.134,34
B. Actif immobilise (Valeur brute: 2006: 13.953.406,22; 2005: 13.759.045,12)			
I. Immobilisations incorporelles . . . . .	2.2.2, B1	110.144,95	121.337,99
II. Immobilisations corporelles . . . . .	2.2.3, 3, B1	6.725.423,39	7.830.736,79
III. Immobilisations financières . . . . .		0,00	0,00
Sous-total B . . . . .		6.835.568,34	7.952.074,78
C. Actif circulant			
I. Stocks et prestations en cours			
Stocks . . . . .	2.2.6, C1	534.615,01	501.882,31
Prestations en cours . . . . .		0,00	0,00
Sous-total stocks et prestations en cours . . . . .		534.615,01	501.882,31
II. Créances			
Créances résultant de l'exploitation . . . . .	2.2.7, 4, C2	1.513.303,01	887.958,45
Autres créances . . . . .	2.2.7, 4, 5	0,00	6.525.962,70
Sous-total créances . . . . .		1.513.303,01	7.413.921,15
III. Fonds de pension complémentaire des médecins			
Fonds de Pension complémentaire des médecins . . . . .		0,00	0,00
IV. Banques et établissements financiers			
Fonds placés à terme:			
Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements . . . . .		0,00	0,00
Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements . . . . .		0,00	0,00
Autres dépôts à terme . . . . .		848.061,31	1.568.258,19
Sous-total fonds placés à terme . . . . .		848.061,31	1.568.258,19
Comptes courants:			
Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements . . . . .		0,00	0,00
Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements . . . . .		0,00	0,00
Autres comptes courants . . . . .		1.457.426,93	20.323,61
Sous-total comptes courants . . . . .		1.457.426,93	20.323,61
Caisse . . . . .		182.986,95	75.562,82
Sous-total C . . . . .		4.536.393,21	9.579.948,08
D. Comptes de régularisation . . . . .		6.967,39	8.594,74
E. Perte de l'exercice			
Total actif . . . . .		11.381.716,62	17.600.751,94

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

<i>Passif</i>	Notes	31/12/2006 EUR	31/12/2005 EUR
A'. Capitaux propres			
Capital . . . . .	6, B3	49.578,70	49.578,70
Réserves . . . . .		0,00	0,00
Résultats reportés . . . . .	7	1.532.795,46	1.282.921,51
Subventions et intérêts . . . . .	2.2.4, B2	4.744.052,30	5.643.317,81

Sous-total A' . . . . .	6.326.426,46	6.975.818,02	
B'. Provisions pour risques et charges			
Provisions pour grosses réparations . . . . .	0,00	0,00	
Provisions pour créances douteuses . . . . .	15.941,80	20.410,30	
Provisions pour pension complémentaire médecins . . . . .	0,00	0,00	
Autres provisions . . . . .	384.328,10	360.983,70	
Sous-total B' . . . . .	400.269,90	381.394,00	
C'. Dettes			
I. Avances			
Avances de la part d'organismes liés . . . . .	0,00	0,00	
Autres avances . . . . .	0,00	0,00	
Sous-total avances . . . . .	0,00	0,00	
II. Emprunts et dettes assimilées a durée de plus d'un an			
Emprunts en vue du financement d'investissements:			
Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat . . . . .	0,00	0,00	
Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers			
. . . . .	9	1.118.552,26	1.203.450,49
Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements			
. . . . .		0,00	0,00
Autres emprunts et dettes à plus d'un an:			
Emprunts d'autres organismes liés . . . . .	0,00	0,00	
Autres emprunts . . . . .	0,00	0,00	
Sous-total emprunts et dettes assimilées de plus d'un an . . . . .	1.118.552,26	1.203.450,49	
III. Autres dettes			
Fournisseurs:			
Dettes sur achats et prestations de services généraux . . . . .	1.101.536,75	650.126,16	
Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements . . . . .	0,00	0,00	
Autres dettes . . . . .	C3	1.385.105,08	1.364.508,05
Banques et établissements financiers:			
Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant:			
Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements . . . . .	0,00	0,00	
Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements . . . . .	129.032,63	168.912,00	
Autres comptes courants . . . . .	34.750,73	6.605.849,27	
Sous-total autres dettes . . . . .	2.650.425,19	8.789.395,48	
Sous-total C' . . . . .	3.768.977,45	9.992.845,97	
D'. Comptes de régularisation . . . . .	360,00	820,00	
E'. Bénéfice de l'exercice . . . . .	885.682,81	249.873,95	
Total passif . . . . .	11.381.716,62	17.600.751,94	

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

COMpte DE PROFITS ET PERTES POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2006 AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimes en Euros)

	Notes	2006 EUR	2005 EUR
Produits et charges d'exploitation			
A. Produits d'exploitation			
Hospitalisations, accouchements et activités médicales . . . . .	16.067.352,41	15.052.601,72	
Honoraires médicaux . . . . .	0,00	0,00	
Participation directe à des frais par l'UCM . . . . .	0,00	0,00	
Produits accessoires . . . . .	11.455,76	9.705,00	
Loyers . . . . .	11.562,00	11.562,00	
Contributions courantes diverses à des charges . . . . .	0,00	0,00	

Sous-total A . . . . .	16.090.370,17	15.073.868,72
A'. Charges d'exploitation		
Achats . . . . .	-8.148.789,07	-7.885.940,13
Variation de stocks . . . . .	32.732,70	-11.907,04
Frais de personnel . . . . .	11 -5.217.727,01	-4.986.436,34
Frais pour immeubles et équipements . . . . .	-1.550.609,70	-1.515.513,32
Autres charges d'exploitation . . . . .	-161.976,70	-121.459,60
Impôts sur les revenus et sur le capital . . . . .	0,00	0,00
Corrections de valeur . . . . .	B1 -1.378.995,67	-1.614.386,75
Dotation aux provisions . . . . .	-3.800,40	-16.620,13
Sous-total A' . . . . .	-16.429.165,85	-16.152.263,31
A.-A'. Résultat d'exploitation . . . . .	D -338.795,68	-1.078.394,59
B. Amortissements des subventions d'investissements . . . . .	B2	
En provenance de l'Etat . . . . .	899.265,51	1.125.376,90
Autres . . . . .	0,00	0,00
Sous-total B . . . . .	899.265,51	1.125.376,90
Produits et charges financiers		
C. Produits financiers, escomptes . . . . .	105.204,53	83.073,67
C'. Frais financiers		
Dus à des organismes liés . . . . .	0,00	0,00
Autres frais financiers . . . . .	-47.036,20	-47.584,00
Sous-total C' . . . . .	-47.036,20	-47.584,00
C.-C'. Résultat financier . . . . .	58.168,33	35.489,67
(Dont: Produits-charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an: 2006:1,193,33.; 2005: -20.969,26)		
Résultat courant (A+B+C)-(A'+C') . . . . .	618.638,16	82.471,98
D. Produits exceptionnels		
Subventions d'exploitation exceptionnelles . . . . .	0,00	0,00
Autres produits exceptionnels . . . . .	273.445,26	172.566,69
Sous-total D . . . . .	273.445,26	172.566,69
D'. Charges exceptionnelles . . . . .	-6.400,61	-5164,72
D.-D'. Résultat exceptionnel . . . . .	267.044,65	167.401,97
Total produits . . . . .	17.368.285,47	16.454.885,98
Total charges . . . . .	-16.482.602,66	-16.205.012,03
Résultat de l'exercice . . . . .	885.682,81	249.873,95

Référence de publication: 2007141608/8359/147.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00427. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

### Key Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.533.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142132/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07507. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Kema SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg E 3.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 décembre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007141921/231/14.

(070165383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Alexander Schirrah Peinture S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.  
R.C.S. Luxembourg B 119.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 2007.

H. Beck

*Notaire*

Référence de publication: 2007141919/201/12.

(070165416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Girst & Schneider S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6581 Rosport, 28, rue du Barrage.  
R.C.S. Luxembourg B 100.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 2007.

H. Beck

*Notaire*

Référence de publication: 2007141923/201/12.

(070165365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Projet-Immo-Libre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 68.941.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

*Pour la société PROJET-IMMO-LIBRE S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142209/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03731. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Electricité Reisch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 29.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 novembre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007141924/201/12.

(070165352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.138.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49524 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007141926/211/11.

(070165301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007141928/211/11.

(070165273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**UFM International Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 68.750,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 26.036.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 novembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008.

- M. Peter Jan Patrick Gyllenhammar, domicilié au 3 Banérgatan, 11456 Stockholm, est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 22 octobre 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007142329/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**ChallengeAir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.681.

Folgende Änderungen sind zu bemerken:

- Frau Ulrike Holbach verheiratet Alder, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle
- Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle
- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 5. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007142363/680/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Folgende Änderungen sind zu bemerken:

- Frau Ulrike Holbach verheiratet Alder, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle
- Herr Josef Ting, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle
- Frau Heike Gottschalk, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig 30, Esplanade de la Moselle
- Herr Philippe Janssens, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 5. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007142364/680/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Henley Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 34.132.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007142308/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.014.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.931.

*—*  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège de la société le 6 juillet 2007*

- L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission des gérants de catégorie A suivants:

\* Monsieur Steve van den Broek,

\* Monsieur Pieter Hendrikse;

- L'Assemblée nomme comme nouveaux gérants de catégorie A pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

\* Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg,

\* Monsieur Jan Vermaas, directeur, avec adresse professionnelle au 65, Schenkkade à NL-2595 AS The Hague;

- L'Assemblée accepte avec effet immédiat la démission du gérant de catégorie B suivant:

\* Monsieur Christopher David Morrish

- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

\* Monsieur Andy Fish, employé privé, avec adresse au 3rd Floor, 105 Wigmore Street, London, Angleterre

- Suite à ces nominations, les actionnaires confirment que le conseil de gérance se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Jan Vermaas, directeur, avec adresse professionnelle Schenkkade 65 à NL-2595 AS La Haye;

- Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Andy Fish, employé privé, avec adresse au 3 Floor, 105 Wigmore Stree, London, Angleterre;

- Monsieur Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, demeurant au 25, route de Remich à L-5250 Sandweiler;

- Monsieur Michael Kidd, Chartered Accountant, demeurant 21, rue d'Alzingen à L-3397 Roeser;

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Pour extrait sincère conforme

RPSE LUNGHEZZA S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007142309/655/37.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05861. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**ML N&W Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.815.

*—*  
*Extrait de l'Assemblée générale des associés tenue en date du 13 novembre 2007*

L'assemblée générale des associés de la société décide à l'unanimité:

- d'approuver la démission de Monsieur Jeffrey Meshberg de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société et de la désignation de Monsieur Ronald Bell, employé privé, demeurant à EC1A 1HQ London, Merrill Lynch, Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société.

Luxembourg, le mardi 13 novembre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007142323/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07283. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Prochimica International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 83.704.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007142312/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00018. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Promidée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 62.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142314/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08401. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**BUPA Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 133.882.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole member of BUPA EUROPE LIMITED (the «Company»), a company organised under the laws of England and Wales, having its registered office in London, UK, and validly registered at the Register of Companies of England and Wales, under the number 2657383.

The meeting is opened at 11.30 and is presided over by Mr Julian Davies, residing in Salisbury.

The meeting elected as secretary Mrs Céline Iammatteo, residing in Luxembourg,

and as scrutineer Mr Ivo Kustura, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I That the present extraordinary general meeting was duly convened by notices sent to the members entitled thereto.

The sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting and to waive to the extent necessary all notice periods.

II That the name of the member, the proxyholder of the represented member and the number of its shares, are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxy and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented member, after having been initialled *ne varietur* by the above persons, will also remain annexed to the present deed;

III That it appears from the attendance list that out of 10,534 ordinary shares of £ 1.- each in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda;

IV That the following documents were submitted to the meeting:

(a) A copy of the current articles of association of the Company;

(b) A copy of the certificate of incorporation of the Company;

(c) A copy of minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 12 July 2007; and

(d) A certified copy of the register of members.

All the above mentioned documents initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

(1) To take note of the transfer of the central administration («administration centrale») and main centre of interests («centre des intérêts vitaux») of the Company from the United Kingdom, to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) To adopt and confirm the Luxembourg law form of Company of a société à responsabilité limitée.

(3) To adopt new articles of association in the form attached to the proxy.

(4) To confirm the description and composition of the assets and liabilities of the Company.

(5) To approve the report by the board of directors of the Company relating to the assets of the Company and to authorise the directors of the Company to establish an opening balance sheet for Luxembourg purposes in accordance with the value given to the assets.

(6) To fix the Luxembourg address of the Company.

(7) To acknowledge the following persons as directors of the Company:

- Julian Davies;
- Lambert Jean;
- Ivo Kustura; and
- Céline Iammateo.

(8) To confirm the continued appointment of KPMG AUDIT as auditors of the Company.

VI The chairman reports to the meeting that at the board meeting of the Company which was held in London, United Kingdom on 12 July 2007, as referred to in IV(c) above, the board of the Company resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to transfer the central administration and main centre of interests of the Company from the United Kingdom to Luxembourg.

This transfer of central administration and main centre of interests to another country, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under English law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer the central administration («administration centrale») and main centre of interests («centre des intérêts vitaux») of the Company from the United Kingdom to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to adopt and confirm the Luxembourg law form of Company of a société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The meeting resolves to amend and to restate the articles of association which will henceforth on read as follows:

**Art. 1.** The company is a private limited company (société à responsabilité limitée) with the name BUPA EUROPE LIMITED (the «Company»). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The objects of the Company are:

- (a) to carry on business as a general commercial company;
- (b) to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad;
- (c) to borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, debentures or other instruments;
- (d) in a general fashion to grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes;
- (e) to perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the United Kingdom at Bupa House, 15-19 Bloomsbury Way, London WC1A 2BA. The Company has its central administration and the main centre of interests at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. The central administration and the main centre of interests may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of its members at the majority required by law. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand five hundred thirty-four pounds sterling (£ 10,534.-) divided into ten thousand five hundred thirty-four (10,534) ordinary shares with a nominal value of one pound sterling (£ 1.-) each.

**Art. 6.** The business of the Company shall be managed by the directors (gérants) (who need not be members) who may exercise all management powers of the Company. The number of directors shall be subject to no maximum number and the minimum number shall be three. The board of directors may delegate any of their powers to any committee consisting of one or more directors, a majority of whom shall be resident in the Grand-Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes, on such terms and subject to such conditions as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons being resident in the Grand Duchy of Luxembourg for tax purposes who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 7.** Directors may be appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, provided that no such appointment or removal shall be made unless, following such appointment or removal, the majority of the directors of the Company are resident in the Grand Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

**Art. 8.** The office of director shall be vacated if the director, being a director resident in the Grand Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes at the time of that director's appointment, ceases to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg for tax purposes.

**Art. 9.** All meetings of the directors or of a committee of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Subject as aforesaid and to the other provisions of these articles of association, the directors may regulate their proceedings as they think fit. A director may, and the secretary (if any) or the chairman at the request of a director shall, call a meeting of the directors. Notices of meetings of the directors shall be given to all directors. Questions arising at a meeting shall be decided by a majority vote basis. In the case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 10.** The quorum for the transaction of the business of the directors shall be three directors personally present with a majority of such directors being resident in the Grand Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes.

**Art. 11.** A director may enter into any contract or arrangement or dealings with the Company and may accept office as a director of any company promoted by the Company or in which the Company is interested and may subscribe for, guarantee the subscription of or otherwise acquire, shares or other interests in any such company and shall not be in any way accountable for any profits or benefits so obtained and, subject to making disclosure of the nature of his interest at a meeting of the directors in accordance with any applicable law, and to the extent permitted by applicable law, he may vote and be counted in the quorum at meetings of the directors in regard to any contract, arrangement or dealing in which he is interested or upon any matter arising out of it.

**Art. 12.** The continuing directors or a sole continuing director may act notwithstanding any vacancies in their number, but, if the number of directors is less than the number fixed as the quorum, the continuing directors or director may act only for the purpose of filling vacancies or of calling a general meeting.

**Art. 13.** The directors may appoint one of their number, being resident in the Grand Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes, to be the chairman of the board of directors and may at any time remove him from that office. Unless he is unwilling to do so, the director so appointed shall preside at every meeting of directors at which he is present. But if the director holding the office of chairman is unwilling to preside or is not present within five minutes after the time appointed for the meeting, the directors present may appoint one of their number, being resident in the Grand Duchy of Luxembourg for Luxembourg tax purposes, to be chairman of the meeting.

**Art. 14.** A resolution in writing signed by all the directors from time to time holding office shall not be permitted to serve in lieu of a resolution passed at a meeting of directors.

**Art. 15.** No director shall participate in any meeting of the directors or a committee of directors by means of a conference telephone or video conference or similar communication equipment.

**Art. 16.** Vis-à-vis third parties the director or each director (in the case of a board of directors) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any one of the director(s) or by the

sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the directors.

**Art. 17.** The director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 18.** The directors shall be entitled to such remuneration as the Company may by ordinary resolution determine and, unless the resolution provides otherwise, the remuneration shall be deemed to accrue from day to day.

**Art. 19.** The directors may be paid all travelling, hotel, and other expenses properly incurred by them in connection with their attendance at meetings of directors or committees of directors or general meetings or otherwise in connection with the discharge of their duties.

**Art. 20.** Each member may take part in collective decisions and he has a number of votes equal to the number of shares owned and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 21.** An annual general meeting and an extraordinary general meeting called for the passing of a special resolution (requiring a qualified majority) or a resolution appointing a person as a director shall be called by at least twenty-one clear days' notice. All other extraordinary general meetings shall be called by at least fourteen clear days' notice. A general meeting may be called by shorter notice if it is so agreed by all the members entitled to attend and vote thereat.

The notice shall specify the time, date and place located in the Grand Duchy of Luxembourg of the meeting and the general nature of the business to be transacted and, in the case of an annual general meeting, shall specify the meeting as such.

Subject to the provisions of these articles and to any restrictions imposed on any shares, the notice shall be given to all the members, [to all persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member] and to the directors and auditors.

All general meetings of the Company shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 22.** A resolution in writing executed by or on behalf of all of the members of the Company for the time being shall not be permitted to serve in lieu of a resolution of the Company passed in general meeting duly convened and held. No member of the Company or their proxy shall participate in any meeting of the members by means of a conference telephone or video conference or similar communication equipment.

**Art. 23.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

**Art. 24.** Subject to any applicable law, the company may by ordinary resolution of its members declare dividends in accordance with the respective rights of the members, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors.

**Art. 25.** If the Company is wound up, the liquidator may, with the sanction of an extraordinary resolution of the members and any other sanction required by any applicable law, divide among the members in specie the whole or any part of the assets of the Company and may, for that purpose, value any assets and determine how the division shall be carried out as between the members or difference classes of members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of the assets in trustees upon such trusts for the benefit of the members as he with the like sanction determines, but no member shall be compelled to accept any assets upon which there is a liability.

**Art. 26.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company and the single member exercises the powers of the general meeting.

**Art. 27.** Subject to any applicable law but without prejudice to any indemnity to which a director may be otherwise entitled, every director or other officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by the court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs on the Company.

**Art. 28.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Fourth resolution*

The meeting records that the description and composition of the assets and liabilities of the Company results from a trial balance showing estimated net assets as at 13th July 2007 which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

#### *Fifth resolution*

The composition of the assets and liabilities stated above has been described and confirmed in a report prepared by the board of directors of the Company dated 12 July 2007 to which the trial balance of the Company showing estimated net assets as at 13th July 2007 is attached and which conclusion reads as follows:

142813

*«Conclusion*

It follows from the above that:

1. The assets, liabilities and the excess of the assets over the liabilities as at the date of this report, and the valuation rules, are referred to in the attached trial balance and this report;
2. There are no events, which would render the resulting valuation as of the date hereof different;
3. The valuation rules are appropriate having regards to the circumstances;
4. The net assets of the Company as of the date hereof correspond, at least, to the number of shares in issue with a value of 10,354 pounds sterling.»

A copy of this report, signed ne varietur by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The meeting authorises the directors to establish the opening statement of accounts for Luxembourg purposes according to the assets valuation.

*Sixth resolution*

The meeting decides to fix the Luxembourg address of the Company at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Seventh resolution*

The meeting acknowledged the following persons as directors of the Company;

- Mr Julian Davies, residing at Timberlea, Warminster Road, South Newton, Salisbury, SP2 0QW.
- Mr Lambert Jean, residing professionally in Luxembourg.
- Mr Ivo Kustura, residing professionally in Luxembourg.

and

- Mrs Céline Iammateo, residing professionally in Luxembourg.

*Eighth resolution*

The meeting decides to confirm the continued appointment of KPMG as auditors of the Company.

The mandate of the auditor will expire at the annual general meeting approving the annual accounts of 2007.

*Subscriptions*

The meeting notes that all the shares of the Company are owned by BUPA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, whose registered office is at Bupa House, 15-19 Bloomsbury Way, London WC1A 2BA.

*Expenses*

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately 5,500.- EUR.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treizième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BUPA EUROPE LIMITED (la «Société»), une société de droit anglais, ayant son siège social à Londres, Royaume-Uni, valablement enregistrée au Register of Companies of England and Wales sous le numéro 2657383.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Julian Davies, demeurant à Salisbury.

Il fut désigné comme secrétaire Madame Céline Iammateo, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Ivo Kustura, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée extraordinaire a été dûment convoquée par des convocations envoyées aux associés y ayant droit.

L'associé unique déclare ayant eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'associé, celui du mandataire de la société représentée et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes prémentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 10.534 parts sociales ordinaires émises, chacune d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-), toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) Une copie des statuts actuels de la Société;
- b) Une copie du certificat de constitution de la Société;
- c) Une copie du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 12 juillet 2007; et
- d) Une copie certifiée conforme du registre des associés.

Les documents prémentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes comparaisant et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de la Société est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Prendre acte du transfert de l'administration centrale et du centre des intérêts vitaux de la Société du Royaume-Uni vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société à responsabilité limitée.
3. Adopter de nouveaux statuts dans la forme annexée à la procuration.
4. Confirmer la description et la consistance des avoirs de la Société.
5. Approuver le rapport du conseil de gérance de la Société se prononçant sur les avoirs de la Société et d'autoriser les gérants de la Société d'établir un bilan d'ouverture en conformité avec la valeur attribuée aux avoirs.
6. Déterminer l'adresse de la Société à Luxembourg.
7. Confirmer les personnes suivantes comme gérants de la Société:
  - Julian Davies;
  - Lambert Jean;
  - Ivo Kustura; et
  - Céline Iammatteo.
8. Confirmer la nomination de KPMG AUDIT en tant que réviseur de la société.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que lors du conseil de gérance tenu à Londres, Grande-Bretagne, le 12 juillet 2007, tel que mentionné au point IV(c) ci-dessus, le conseil de gérance de la Société a décidé, de renforcer la capacité de la Société afin de poursuivre de manière efficace son activité actuelle, de transférer l'administration centrale et le centre des intérêts vitaux de la Société du Royaume-Uni vers le Luxembourg.

Ce transfert de l'administration centrale et centre des intérêts vitaux vers un autre pays, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par le droit anglais.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

*Première résolution*

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer l'administration centrale et le centre des intérêts vitaux de la Société du Royaume-Uni vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui prennent dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société est une société à responsabilité limitée sous la dénomination BUPA EUROPE LIMITED (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2.** L'objet de la Société comprend:

- (a) la poursuite d'une activité de société commerciale ordinaire;

(b) la détention de participations, sous toute forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou autres entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats représentatifs d'emprunts et autres titres de toute nature et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés civiles et poursuivre son activité à travers des succursales à Luxembourg ou à l'étranger;

(c) d'emprunter sous toute forme et de procéder par placement privé à l'émission d'obligations, de certificats préférentiels, de bons ou autres instruments;

(d) de façon générale d'accorder assistance (par voie de prêts, avances, garanties ou sûretés ou de toute autre manière) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font parties du groupe de sociétés auquel la Société appartient, de prendre des mesures de contrôle et de supervision et d'exécuter toute transaction qui peut sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet;

(e) de faire toute opération commerciale, technique et financière ou autre directement ou indirectement liée dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a son siège statuaire au Royaume-Uni, Bupa House, 15-19 Bloomsbury Way, London WC1A 2BA. La Société a son administration centrale et son centre d'intérêts vitaux sis au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. L'administration centrale et le centre de ses intérêts vitaux peuvent être transférés à tout endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés à la majorité requise par la loi. Les succursales ou autres bureaux peuvent être établis à Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil d'administration. La Société peut avoir des bureaux ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à dix mille cinq cent trente-quatre pound sterling (£ 10.534,-) divisé en dix mille cinq cent trente-quatre (10.534) actions ordinaires d'une valeur nominale de un pound sterling (£ 1,-) chacune.

**Art. 6.** Les affaires de la Société sont gérés par des gérants (qui n'ont pas besoin d'être des associés) et qui peuvent exercer tous les pouvoirs de gestion de la Société. Le nombre des gérants ne sera pas soumis à un maximum et le nombre minimum sera de trois. Le conseil des gérants peut déléguer tous ses pouvoirs à tout comité composé d'un ou de plusieurs gérants à condition que la majorité d'entre eux soit des résidents fiscaux du Grand-Duché de Luxembourg et aux termes et aux conditions que le conseil déterminera. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui est un résident fiscal du Grand-Duché de Luxembourg et qui n'a pas besoin d'être gérants. Il peut par ailleurs nommer et révoquer les agents et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 7.** Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat sous réserve qu'une nomination ou révocation ne peut avoir lieu qu'à la condition qu'à la suite d'une telle nomination ou révocation la majorité des gérants de la Société soit des résidents fiscaux du Grand-Duché de Luxembourg. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

**Art. 8.** Le poste de gérant sera automatiquement vacant si le gérant qui était résident fiscal au Grand-Duché de Luxembourg au moment de sa nomination cesse d'être un résident fiscal du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 9.** Toutes les réunions des gérants ou du comité de gérance seront tenues à Luxembourg. Sous réserve de ce qui précède et sous réserve des autres dispositions de ces statuts les gérants peuvent déterminer entre eux les procédures de leur réunion. Un gérant peut et le secrétaire (le cas échéant) ou le président à la demande d'un gérant devra convoquer une réunion des gérants. Les convocations aux conseils de gérance seront envoyées à tous les gérants. Les questions qui doivent être débattues lors d'une réunion seront décidées à la majorité des votes. En cas d'égalité de votes le président du conseil de gérance aura un vote prépondérant.

**Art. 10.** Le quorum pour prendre des décisions lors des réunions du conseil de gérance sera de trois gérants présents en personne avec une majorité de ces gérants qui sont des résidents fiscaux du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 11.** Un gérant peut conclure un contrat ou un arrangement ou une transaction avec la Société et peut accepter un mandat d'administrateur ou de gérant d'une autre société promue par la Société ou dans laquelle la Société est intéressée et peut souscrire, garantir la souscription, ou par ailleurs acquérir des actions ou tout autre intérêt dans une telle société et ne sera en aucun cas redevable d'aucun profit ou bénéfice qu'il aurait ainsi obtenu et sous réserve de faire part de la nature de son conflit d'intérêts lors du conseil de gérance conformément à la loi et dans la mesure permise par la loi, il pourra voter et sera compté comme présent pour le calcul du quorum, lors du conseil de gérance décidant sur tout contrat, arrangement ou transaction auquel il est intéressé ou toute affaire à laquelle il est lié.

**Art. 12.** Les gérants restants ou l'unique gérant restant pourra agir indépendamment de toute vacance de siège mais, si le nombre des gérants est inférieur au nombre fixé pour le quorum, les gérants restants ou le gérant restant ne pourra agir que pour remplir les vacances ou pour convoquer une assemblée générale.

**Art. 13.** Les gérants peuvent nommer parmi eux un président du conseil de gérance qui sera nécessairement un résident fiscal du Grand-Duché de Luxembourg et ils pourront à tout moment le révoquer. Sauf s'il refuse, le gérant ainsi nommé présidera toutes les réunions du conseil de gérance auxquelles il sera présent. Si le gérant désigné comme président ne veut pas agir ou s'il n'est pas présent endéans les cinq minutes après l'heure fixée pour une réunion, les gérants peuvent nommer un autre gérant, qui sera nécessairement résident fiscal du Grand-Duché de Luxembourg pour présider la réunion.

**Art. 14.** Aucune résolution ne pourra être prise par voie circulaire même approuvée par tous les gérants en fonction au lieu d'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance.

**Art. 15.** Aucun gérant ne pourra participer à une réunion des gérants ou d'un comité de gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou d'équipement de communication similaire.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers le gérant ou chaque gérant (en cas de conseil de gérance) a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire autoriser ou approuver tous les actes ou opérations de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'un quelconque des gérants.

**Art. 17.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataire, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 18.** La rémunération de gérant sera déterminée par résolution ordinaire prise par la société et à moins qu'il n'en soit prévu autrement, la rémunération sera due au prorata des jours écoulés.

**Art. 19.** Les gérants se verront rembourser de tous les frais de voyage, d'hôtel et tout autre frais qu'ils auront dûment supportés en relation avec leur présence à des réunions de gérants ou de comité de gérants ou des assemblées générales ou autrement en relation avec leur fonction.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de vote égal au nombre de parts sociales qu'il possède et il peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle et l'assemblée générale extraordinaire appelée à prononcer sur une résolution spéciale (requérant une majorité qualifiée) ou une résolution proposant la nomination d'un gérant seront convoquées avant la tenue de l'assemblée et au moins 21 jours calendaires par avance. Toute autre assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée avec un préavis de quatorze jours calendaires. Une assemblée générale peut être convoquée avec un préavis plus court si tous les associés autorisés à participer et à voter en conviennent ainsi.

L'avis de convocation spécifiera l'heure, la date et le lieu de l'assemblée qui devra se tenir à Luxembourg ainsi que l'ordre du jour qui sera discuté et spécifier s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle.

Sous réserve des dispositions des présents statuts et de toute restriction qui pourraient être imposées sur quelques actions, les convocations seront envoyées à tous les associés, et à toute personne qui a droit aux parts à la suite du décès ou de la faillite d'un associé et à tous les gérants et réviseurs. Toutes les assemblées générales de la société seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 22.** Aucune résolution circulaire même approuvée par ou pour le compte de tous les associés de la Société ne pourra être prise au lieu d'une résolution de la Société prise lors d'une assemblée générale dûment convoquée et tenue. Aucun associé ni son mandataire ne pourra participer à l'assemblée des associés par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication.

**Art. 23.** L'année comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 24.** Sous réserve de la loi applicable, la Société peut par décision ordinaire de ses associés déclarer un dividende en proportion des droits respectifs de ses associés mais le dividende ne peut en aucun cas dépasser le montant proposé par les gérants.

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la Société, le liquidateur peut, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire et sous réserve de toute autre condition requise par la loi applicable, distribuer aux associés tout ou partie des actifs de la Société et à cette fin peut évaluer les actifs et déterminer le mode de répartition entre les associés ou les différentes classes d'associés. Le liquidateur pourra sous les mêmes conditions transférer tout ou partie des actifs à des fiduciaires sous «trusts» pour le bénéfice des associés sous les mêmes conditions, mais aucun associé ne sera obligé d'accepter ces actifs s'il y a un quelconque passif qui y est attaché.

**Art. 26.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un seul associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle et l'associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

**Art. 27.** Sous réserve de la loi applicable mais sans préjudice de toute indemnité à laquelle un gérant pourrait par ailleurs avoir droit, chaque gérant ou autre agent ou employé de la Société sera indemnisé avec les avoirs de la Société de tous les frais supportés dans le cadre de sa défense lors d'une procédure civile ou pénale dans laquelle un jugement est rendu en sa faveur ou lors de laquelle il est acquitté ou en relation avec laquelle un tribunal le relève de sa responsabilité

pour négligence, faute, non respect des obligations ou non respect d'un devoir fiduciaire en relation avec les affaires de la Société.

**Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée note que la description et la consistance des avoirs de la Société résulte d'un bilan provisoire montrant les avoirs nets en date du 13 juillet 2007, bilan qui restera annexé au rapport mentionné ci-après.

#### *Cinquième résolution*

La consistance des actifs et passifs de la Société a été décrite et confirmée dans un rapport préparé par le conseil de gestion de la Société daté du 12 juillet 2007 montrant les avoirs nets en date du 13 juillet 2007 auquel est annexé le bilan provisoire de la Société et dont la conclusion a la teneur suivante:

#### *«Conclusion*

Il résulte de ce qui précède que:

1. Les actifs, passifs et l'excédent des avoirs sur les engagements à la date du présent rapport ainsi que les méthodes d'évaluation sont décrits dans le bilan provisoire annexé et dans le présent rapport;
2. Il n'y a pas d'événements qui rendraient cette évaluation à la date des présentes différente;
3. Les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances
4. Les avoirs nets de la Société à la date des présentes correspondent au moins au nombre de parts sociales émises d'une valeur de 10.354 Livres Sterling.»

Copie de ce rapport, signé et validé par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement avec lui.

L'assemblée autorise les gérants à ouvrir le bilan suivant l'évaluation des avoirs.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer l'adresse luxembourgeoise de la Société au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'assemblée confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société.

- Monsieur Julian Davies, demeurant à Timberlea, Warminster Road, South Newton, Salisbury, SP2 0QW.
- Monsieur Lambert Jean, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Ivo Kustura, demeurant professionnellement à Luxembourg, et
- Madame Céline Iammatteo, demeurant professionnellement à Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée confirme la nomination de KPMG, comme réviseurs de la Société.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2007.

#### *Souscription*

L'assemblée note que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par BUPA INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à Bupa House, 15-19 Bloomsbury Way, London WC1A 2BA.

#### *Dépenses*

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à 5.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. Davies, C. Iammatteo, I. Kustura, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007. Relation: LAC/2007/18834. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Anja Holtz, notaire à Wiltz, en remplacement de Maître Henri Hellinckx.

Luxembourg, le 2 août 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007142717/242/461.

(070165961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

---

**Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.066.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 21 novembre 2007*

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur unique, M. Carlo Camperio Ciani, né le 12 juin 1959 à Florence et ayant pour adresse Riva Paradiso 30, 6900 Paradiso-Lugano (CH), suite à la démission de ce dernier.

*Deuxième résolution*

Elle décide de constituer un Conseil d'Administration: en conséquence elle décide de nommer M. Giuseppe Renato Papini en tant que nouvel administrateur, né le 14 mars 1946 à Kaisten et ayant pour adresse via Torelli 19, 6913 Carabbia (CH) et de nommer M<sup>e</sup> Mario Borradori en tant que nouvel administrateur, né le 6 mars 1963 à Sorengo (CH) et ayant pour adresse via G. Motta 34, 6900 Lugano.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par signature individuelle d'un des deux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007142453/6566/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08093. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Miros Investment Holding et Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.205.

Société constituée sous forme de société anonyme sous la dénomination de MIROS INVESTMENT suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 117 du 1<sup>er</sup> avril 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 212 du 31 mai 1994, en date du 25 novembre 1994, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 233 du 30 mai 1995, et en date du 18 septembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 631 du 12 décembre 1995. Les statuts ont ensuite été modifiés, la société anonyme MIROS INVESTMENT étant notamment transformée en société en commandite par actions sous la dénomination de MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 359 du 19 mai 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 février 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 359 du 19 mai 2000, et en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 681 du 11 juillet 2005.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société en commandite par actions

MIROS INVESTMENT HOLDING S.A., Associé commandité

Signature

Référence de publication: 2007142427/546/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07844. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 21 novembre 2007*

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer l'administrateur unique, M. Carlo Camperio Ciani, né le 12 juin 1959 à Florence et ayant pour adresse Riva Paradiso 30, 6900 Paradiso-Lugano (CH), suite à la démission de ce dernier.

*Deuxième résolution*

Elle décide de constituer un Conseil d'Administration: en conséquence elle décide de nommer M. Giuseppe Renato Papini en tant que nouvel administrateur, né le 14 mars 1946 à Kaisten et ayant pour adresse via Torelli 19, 6913 Carabbia (CH) et de nommer M<sup>e</sup> Mario Borradori en tant que nouvel administrateur, né le 6 mars 1963 à Sorengo (CH) et ayant pour adresse via G. Motta 34, 6900 Lugano.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par signature individuelle d'un des deux administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007142454/6566/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Investec S1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.840.

—  
In the year two thousand and seven, on the tenth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The partnership INVESTEC PALLINGHURST (CAYMAN) L.P. (formerly INVESTEC CONDUIT (CAYMAN) L.P.), a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number WK-20168 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

duly represented by Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given on October 10, 2007.

The proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company INVESTEC S1 (LUX) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 9, rue Sainte Zithe, L 2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 129.840, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on July 4th, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 29th, 2007, number 1834, p.88017 (hereinafter, the «Company»).

The appearing party, in its capacity of sole member of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to convert the currency of the corporate capital from Euros to United States Dollars effective retroactively as at the date of incorporation of the Company on 4 July 2007 on the basis of the exchange rate EUR 1.00 to USD 1.41104.

*Second resolution*

The sole member resolves to change the nominal value of the Company's corporate units from the current value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each to a new value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Third resolution*

The sole member resolves to restate that after the conversion of the currency from Euros to United States Dollars and the change of nominal value of the Company's corporate units, the Company's share capital amount to seventeen thousand six hundred and thirty-eight United States Dollar (USD 17,638.-) represented by seventeen thousand six hundred and thirty-eight (17,638) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Fourth resolution*

The sole member resolves to cancel the initial ten thousand (10,000) corporate units with a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and replace them by seventeen thousand six hundred and thirty-eight (17,638) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Fifth resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-three thousand one hundred and forty United States Dollar (USD 73,140.-) taking it from its present amount of seventeen thousand six hundred and thirty-eight United States Dollar (USD 17,638.-) to the amount of ninety thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollar (USD 90,778.-), by the issue of seventy-three thousand one hundred and forty (73,140) corporate units having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and having the same rights as the existing corporate units.

*Subscription and Payment*

- The appearing person, Mr Shaohui Zhang, prequalified, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company INVESTEC PALLINGHURST (CAYMAN) L.P., prenamed, by virtue of said power of attorney declares to subscribe in the name and on the behalf of prenamed company, for seventy-three thousand one hundred and forty (73,140) newly issued corporate units and to make payment in full for such new corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of seventy-three thousand one hundred and forty United States Dollar (USD 73,140.-) is at the disposal of the Company.

*Sixth resolution*

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at ninety thousand seven hundred and seventy-eight United States Dollar (USD 90,778.-), represented by ninety thousand seven hundred and seventy-eight (90,778) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.»

*Seventh resolution*

The sole member resolves to empower the sole manager of the Company to issue Yield-Free Convertible Preferred Equity Certificates (the «YFCPECs») and Preferred Equity Certificates (the «PECs») and allocate to the Company's sole member.

The sole member authorizes the sole manager to issue YFCPECs and PECs in one or several tranches at its sole discretion.

*Eighth resolution*

The sole member resolves to grant power to the sole manager of the Company to register the above change.

*Valuation and Costs*

For registration purposes, the present capital increase of USD 73,140.- is valued at 52,245.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 2,150.- €.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le partnership INVESTEC PALLINGHURST (CAYMAN) L.P. (précédemment INVESTEC CONDUIT (CAYMAN) L.P., un Limited Partnership constitué sous le droit de la Grande Caïman, immatriculé sous le numéro WK-20168, ayant le siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

dûment représentée par M. Shaohui Zhang demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 10 octobre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société INVESTEC S1 (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L 2763 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.840, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, le 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 août 2007, numéro 1834, p.88017(ci-après la «Société»).

La partie comparante, en tant qu'associé unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir la devise du capital social d'un montant en EUR en un montant en USD, au taux de change d' EUR 1,- égalant USD 1,41104, avec effet rétroactif au 4 juillet 2007, jour de la constitution de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de la valeur actuelle d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune à une nouvelle valeur d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de reconstater qu'après la conversion de devise d'Euro en Dollar Américain et la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société, le capital social de la Société s'élève à dix-sept mille six cent trente-huit Dollar des Etats-Unis (USD 17.638,-), représenté par dix-sept mille six cent trente-huit (17.638) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'annuler les dix mille (10.000) parts sociales initiales d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq centimes chacune et de les remplacer par dix-sept mille six cent trente-huit (17.638) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le montant de soixante-treize mille cent quarante Dollars Américains (USD 73.140,-), pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille six cent trente-huit Dollar des Etats-Unis (USD 17.638,-), au montant de quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 90.778,-) par l'émission de soixante-treize mille cent quarante (73.140) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Souscription et Paiement*

Le mandataire M. Shaohui Zhang, préqualifié, agissant en tant que fondé de pouvoir de la société INVESTEC PALLINGHURST (CAYMAN) L.P., préqualifiée, en vertu de la prédite procuration déclare souscrire, au nom et pour le compte de la société préqualifiée, à soixante-treize mille cent quarante (73.140) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de soixante-treize mille cent quarante Dollars Américains (USD 73.140,-), est à la disposition de la Société.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-dix-huit Dollars Américains (USD 90.778,-) représenté par quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-dix-huit (90.778) parts d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

*Septième résolution*

L'associé unique décide d'habiliter le gérant unique de la Société à émettre des Yield-Free Convertible Preferred Equity Certificates sans revenus (les «YFCPECs») et des Preferred Equity Certificates avec revenus (les «PECs») et de les allouer à l'associée unique.

L'associée unique autorise le gérant unique à émettre des YFCPECs et des PECs en une ou plusieurs tranches à sa seule discrétion.

*Huitième résolution*

L'associé unique décide d'accorder pouvoir au gérant unique de la Société ou pour enregistrer les modifications ci-dessus.

*Evaluation et Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de USD 73.140,- est évalué à 52.245,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 2.150,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

En foi de quoi, le présent acte est signé à Luxembourg au jour cité au début de cet acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Zhang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, Relation: LAC/2007/ 31842. — Reçu 517,04 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007142635/212/156.

(070166167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Novo Mesto Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.883.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOVE MESTO MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin de chaque année à quatorze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- FFF LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Faride Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoys, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007. LAC / 2007 / 37244. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007142698/227/142.

(070165964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

### **Spinrite Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 24.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.868.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on the ninth of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 4449009, here represented by Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 November 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name SPINRITE LUXCO S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-four thousand Canadian dollars (CAD 24,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any A manager and any B manager of the Company acting jointly.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General Meetings of Shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual Accounts - Allocation of Profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription - Payment*

Thereupon, SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand (1,000) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-four thousand Canadian dollars (CAD 24,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 17,625.60 (exchange rate on November 8th, 2007: CAD 1.- = EUR 0.7344).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
  - Eric David Bommer, Private Equity Investor, born on 9 September 1968 in Philadelphia, PA (USA), residing at 43 Highland Road, Rye, 10580 New York, New York, USA, as A manager;
  - Eric Vanderkerken, private employee, born on 27 January 1964 in Esch-sur-Alzette, with business address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as B manager;
  - Johan Dejans, private employee, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, with business address at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, as B manager.
2. The registered office of the Company is set at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de l'État du Delaware, États-Unis, ayant son siège social au c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, États-Unis, immatriculée auprès du Secrétaire de l'État du Delaware sous le numéro 4449009, ici représentée par Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SPINRITE LUXCO S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-quatre mille dollars canadiens (CAD 24.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composée par un ou plusieurs membres A et un ou plusieurs membres B, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants qui seront nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant A et tout gérant B de la Société agissant conjointement.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous condition qu'au moins un gérant A et un gérant B ont approuvé ces décisions. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des Associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

SPINRITE DELAWARE HOLDINGS, LLC, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les mille (1.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille dollars canadiens (CAD 24.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 17.625,60 (taux de change du 8 novembre 2007: CAD 1,- = EUR 0,7344).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Eric David Bommer, Private Equity Investor, né le 9 septembre 1968 à Philadelphie, PA (États-Unis), résidant au 43 Highland Road, Rye, 10580 New York, New York, États-Unis, comme gérant A;

- Eric Vanderkerken, employé privé, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, comme gérant B;

- Johan Dejans, employé privé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, comme gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, LAC/2007/35608. — Reçu 174,04 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007142671/5770/414.

(070165775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

## **SMIM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 133.877.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MILLENIUM ASSET HOLDINGS Ltd, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) La société ZILSTRA CORP, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, les deux parties ici représentées par leur mandataire général, Mme Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SMIM EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de matériel d'appoint et de consommable du domaine industriel.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00 EUR) euros divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 EUR) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille euros (100.000,00 EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cent (100,00) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 8 novembre 2007 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MILLENIUM ASSET HOLDINGS Ltd, préqualifiée cent cinquante-cinq . . . . .	155
2) La société ZILSTRA CORP, préqualifiée cent cinquante-cinq . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,00 EUR) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,00 EUR).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Paolo Dugo, né le 29 juillet 1949 à Trapani (Italie), demeurant à F-13600 La Ciotat, 339, chemin de Valtendre;
  - b) Monsieur Paolo Bisignano, né le 12 juin 1950 à Noto (Italie) demeurant à B-1490 Court St. Etienne, Clos de la Gala;
  - c) Monsieur Dominique Marsaudon, né le 11 septembre 1943 à Saintes (France), demeurant à F-22120 Hilion, 30, rue de Trégôt.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
EUROCOMPTE S.A., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.263.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signée avec nous notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, LAC/2007/35786. - Reçu 310 euros.

*Le receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007142702/5770/160.

(070165892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**AKH Management Holdco II, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.982.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of AKH MANAGEMENT HOLDCO II S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.982, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 January

2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 March 2004, number 329. The articles of incorporation have been last modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 12 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 October 2004, number 1046.

The meeting was opened at 10.45 p.m. by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Armony Allamanno, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Report of the supervisory board to the general meeting on the statutory annual accounts as of 31 March 2007;
2. Report by the sole manager to the general meeting on the statutory annual accounts as of 31 March 2007;
3. Report of the independent auditor to the general meeting on the statutory annual account as of 31 March 2007;
4. Approval of the annual accounts as of 31 March 2007;
5. Allocation of the results as of 31 March 2007;
6. Discharge to the sole manager and to the members of the supervisory board for the exercise of their mandate until 31 March 2007;
7. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
8. Subsequent appointment of AKH S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 98.948 (AKH S.A.), as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator some powers.
9. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. More than the half of the share capital are present or represented at the present meeting, and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, which has been convened by registered mail sent to all shareholders on October 12, 2007.

IV. The present meeting, representing more than the half of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

*First resolution*

The general meeting takes note of the report of the supervisory board on the statutory annual accounts as of 31 March 2007.

The 2007 report states that the total balance sheet amounts to two million four hundred twenty-five thousand seven hundred twelve euro eighty-six cents (EUR 2,425,712.86) and the Company has made a profit of seven hundred eighty-five thousand five hundred eighty-six euro forty-four cents (EUR 785,586.44) for the period starting on 1 April 2006 and running through 31 March 2007.

*Second resolution*

The general meeting takes note of the report of the sole manager on the statutory annual accounts as of 31 March 2007.

*Third resolution*

The general meeting takes note of the report of the independent auditor on the statutory annual accounts as of 31 March 2007.

*Fourth resolution*

The general meeting approves the statutory annual accounts as of 31 March 2007 which shows a profit of seven hundred eighty-five thousand five hundred eighty-six euro forty-four cents (EUR 785,586.44) for the period starting on 1 April 2006 and running through 31 March 2007. Seven hundred twenty-two thousand seven hundred twenty-nine euro fifty-one cents (EUR 722,729.51) has been carried forward from the previous financial year and has been added to this profit.

The total balance sheet shows an amount of two million four hundred twenty-five thousand seven hundred twelve euro eighty-six cents (EUR 2,425,712.86)

The accounts do not show any extraordinary figures.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to allocate thirty-nine thousand two hundred seventy-nine euro thirty-two cents (EUR 39,279.32) to the legal reserve and to carry forward to the following financial year one million four hundred sixty-nine thousand thirty-six euro sixty-three cents (1,469,036.63).

*Sixth resolution*

The general meeting decides to grant discharge to the sole manager of the Company and the supervisory board for the exercise of their mandate until 31 March 2007.

*Seventh resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

*Eighth resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint AKH S.A., as liquidator of the Company and to grant the liquidator the following powers:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to its willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société AKH MANAGEMENT HOIDCO II S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 98.982, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 2004, sous le numéro 329. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 mai 2004, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 octobre 2004, sous le numéro 1046.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler,

qui désigne comme secrétaire Madame Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est également choisie comme scrutateur par l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale sur les comptes annuels au 31 mars 2007;
2. Rapport du gérant unique à l'Assemblée Générale sur les comptes annuels au 31 mars 2007;
3. Rapport du réviseur d'entreprise à l'Assemblée Générale sur les comptes annuels au 31 mars 2007;
4. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007;
5. Allocation du résultat au 31 mars 2007;

6. Décharge au gérant unique et au conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 mars 2007;
7. Dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
8. Nomination consécutive de AKH S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 98.948 (AKH S.A.), en qualité de liquidateur et décision de lui accorder certains pouvoirs;
9. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que plus de la moitié du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, qui a été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires le 12 octobre 2007.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale prend note du rapport établi par le conseil de surveillance sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007.

Le rapport 2007 établit que le résultat total s'élève à deux millions quatre cent vingt-cinq mille sept cent douze euros quatre-vingt-six cents (EUR 2.425.712,86) et que la Société a réalisé un profit de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six euros quarante-quatre cents (EUR 785.586,44) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend note du rapport établi par le gérant unique sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale prend note du rapport établi par le réviseur d'entreprise sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la Société au 31 mars 2007 qui font état d'un profit de sept cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six euros quarante-quatre cents (EUR 785.586,44) pour la période du 1 avril 2006 au 31 mars 2007. Sept cent vingt-deux mille sept cent vingt-neuf euros cinquante et un cents (EUR 722.729,51) ont été reportés de l'exercice antérieur et ajouté au présent profit.

Le résultat total s'élève à deux millions quatre cent vingt-cinq mille sept cent douze euros quatre-vingt-six cents (EUR 2.425.712,86).

Les comptes ne font pas apparaître de chiffres inhabituels.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer à la réserve légale trente-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf euros trente-deux cents (EUR 39.279,32) et de reporter à l'exercice suivant le solde d'un montant de un million quatre cent soixante-neuf mille trente-six euros soixante-trois cents (EUR 1.469.036,63).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge au gérant unique de la Société et au conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 mars 2007.

#### *Septième résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

#### *Huitième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, Ses actionnaires décident de nommer AKH S.A. en tant que liquidateur de la Société et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tel que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parie l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Allamanno, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33149. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007142720/242/198.

(070165891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

---

**Valmont Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.871.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée VALMONT PROPERTIES S.à.r.l., ayant son siège social situé à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 955 du 25 septembre 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé Poncin, administrateur, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros pour le porter de son montant actuel de un million (1.000.000,- EUR) d'euros au montant de dix millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (10.087.450,- EUR) euros par élévation du pair comptable de chaque part sociale existante;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'associé unique d'un montant de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros;

4. Réduction du capital social d'un montant de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros pour le porter de son montant de dix millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (10.087.450,- EUR) euros au montant de un million (1.000.000,- EUR) d'euros par compensation avec les pertes cumulées au 31 décembre 2006 et par constitution d'une réserve spéciale pour compenser les pertes subies;

5. Réintroduction de la valeur nominale des parts sociales à cinquante (50,- EUR) euros par part sociale;

6. Déclaration subséquente relative à l'article 6 des statuts;

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros pour le porter de son montant actuel de un million (1.000.000,- EUR) d'euros au montant de dix millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (10.087.450,- EUR) euros par élévation du pair comptable de chaque part sociale existante.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide d'admettre l'associé unique, la société de droit luxembourgeois METALLAH INVESTMENT B.V., S.à r.l. ayant son siège statutaire à NL-1015 CS Amsterdam, Keizersgracht 62-64 (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à L-8010 Strassen, 206-201, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg), à la souscription de l'intégralité du montant de l'augmentation du capital social.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible que détient l'associé unique d'un montant de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros envers la Société.

La preuve de l'existence d'une créance certaine, liquide et exigible de l'associé unique à l'égard de la Société a été donnée au Notaire instrumentaire par (i) la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juillet 2007, (ii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 22 novembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 2007, (iii) la remise en original d'un certificat de souscription de l'associé unique en date du 22 novembre 2007, (iv) une déclaration en original de l'associé unique qu'il détient une créance certaine, liquide et exigible envers la Société en date du 22 novembre 2007, et (v) une déclaration en original de la gérance que la Société a une dette certaine, liquide et exigible envers son associé unique en date du 22 novembre 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale décide de diminuer le capital social d'un montant neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros pour le réduire de son montant de dix millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (10.087.450,- EUR) euros au montant de un million (1.000.000,- EUR) d'euros par:

a) Compensation avec les pertes cumulées au 31 décembre 2006 d'un montant de sept millions deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-douze (7.249.592,- EUR) euros;

b) Constitution à concurrence d'un montant de un million huit cent trente-sept mille huit cent cinquante-huit (1.837.858,- EUR) euros, d'une réserve spéciale qui pourra être utilisée uniquement afin de compenser les pertes résultant des états financiers au 31 décembre 2007 et subséquents.

La preuve de l'existence des pertes cumulées réalisées au 31 décembre 2006 a été donnée au Notaire instrumentaire par (i) la remise d'une copie conforme des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 juillet 2007, (ii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 30 septembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 septembre 2007, et (iii) la remise d'une copie conforme des comptes de la Société arrêtés au 22 novembre 2007 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 novembre 2007.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de réintroduire la valeur nominale des parts sociales à cinquante (50,- EUR) euros par part sociale.

#### *Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent décidant, la suppression de la valeur nominale des parts sociales, l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante (9.087.450,- EUR) euros suivie de la réduction du capital social d'un montant de neuf millions quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante

(9.087.450,- EUR) euros et la réintroduction de la valeur nominale des parts sociales à cinquante (50,- EUR) euros par part sociale, l'Assemblée générale déclare que l'article 6 des statuts relatif au capital social reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 95.300,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, C. Duro, K. Mastinu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15123. — Reçu 90.874,50 euros.

Le Releveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007142733/272/104.

(070166088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Flims Investments Ltd., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company FLIMS INVESTMENTS Ltd., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 111.997, incorporated by deed of the undersigned notary on November 7, 2005, published in the Mémorial C number 432 of February 28, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on January 6, 2006, published in the Mémorial C number 882 of May 5, 2006, on April 26, 2006, published in the Mémorial C number 1427 of July 25, 2006, on November 3, 2006, published in the Mémorial C number 164 of February 13, 2007, on January 29, 2007, published in the Mémorial C number 582 of April 11, 2007, and on May 22, 2007, published in the Mémorial C number 1473 of July 17, 2007.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Increase of the Company's capital to the extent of EUR 272,000.-

in order to raise it from the amount of EUR 2,054,000.- to EUR 2,326,000.- by the issue of 272 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Subscription of 136 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, PASEA ESTATE, ROAD TOWN, TORTOLA, B.V.I., and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 136,000.-.

3) Subscription of 136 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the shareholder VIRTUE NOMINEES Ltd., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of EUR 136,000.-.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at two million three hundred and twenty-six thousand euro (EUR 2,326,000.-) divided into two thousand three hundred and twenty-six (2,326) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.».

5) Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the

proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased to the extent of two hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 272,000.-), in order to raise it from its present amount of two million and fifty-four thousand Euro (EUR 2,054,000.-) to two million three hundred and twenty-six thousand Euro (EUR 2,326,000.-), by the issue of two hundred and seventy-two (272) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The two hundred and seventy-two (272) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each are subscribed as follows:

One hundred and thirty-six (136) new shares are subscribed by the company IBIMA INTERNATIONAL INC., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, PASEA ESTATE, ROAD TOWN, TORTOLA, B.V.I., and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 136,000.-).

One hundred and thirty six (136) new shares are subscribed by the company VIRTUE NOMINEES Ltd., with its registered office at c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, and are fully paid up by the latter by contribution in cash of one hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 136,000.-).

Both contributions in cash of the total amount of two hundred and seventy two thousand Euro (EUR 272,000.-) have been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company FLIMS INVESTMENTS Ltd.

Both shareholders are represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of two proxies given under private seal.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. paragraph 1<sup>er</sup>** . The corporate capital is set at two million three hundred and twenty-six thousand euro (EUR 2,326,000.-) divided into two thousand three hundred and twenty-six (2,326) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.».

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about four thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FLIMS INVESTMENTS Ltd., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 111.997, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 432 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 882 du 5 mai 2006, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1427 du 25 juillet 2006, en date du 3 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 164 du 13 février 2007, en date du 29 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 582 du 11 avril 2007, et en date du 22 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1473 du 17 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de EUR 272.000,- pour le porter de son montant de EUR 2.054.000,- à EUR 2.326.000,- par l'émission de 272 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription de 136 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, PASEA ESTATE, ROAD TOWN, TORTOLA, B.V.I., et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 136.000,-.

3) Souscription de 136 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire VIRTUE NOMINEES Ltd., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 136.000,-.

4) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-six mille euros (EUR 2.326.000,-) représenté par deux mille trois cent vingt-six (2.326) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-quatre mille Euros (EUR 2.054.000,-) à deux millions trois cent vingt-six mille Euros (EUR 2.326.000,-), par l'émission de deux cent soixante-douze (272) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et Libération*

Les deux cent soixante-douze (272) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune sont souscrites comme suit:

Cent trente-six (136) actions nouvelles sont souscrites par la société IBIMA INTERNATIONAL INC., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION LIMITED, PASEA ESTATE, ROAD TOWN, TORTOLA, B.V.I., et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-).

Cent trente-six (136) actions nouvelles sont souscrites par la société VIRTUE NOMINEES LTd., avec siège social à c/o MORGAN & MORGAN TRUST CORPORATION (BELIZE) LIMITED, P.O. Box 1777, 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000,-).

Les deux versements en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-) ont été prouvés au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société FLIMS INVESTMENTS Ltd.

Les deux actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-six mille euros (EUR 2.326.000,-) représenté par deux mille trois cent vingt-six (2.326) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2007, Relation GRE/2007/5308. — Reçu 2.720 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007142725/231/169.

(070166016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2007.

**Diffusion Internationale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 24.044.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 13 juin 2007*

L'an deux mille sept, le 13 juin à 14.00 heures, l'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel Tapiero de son poste de gérant administratif avec effet immédiat.

Strassen, le 15 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007142451/578/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07619. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Prakash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142446/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08002. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070165212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

**Promoscents Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 87.193.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007142443/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02304. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Cordell Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142442/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08078. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Gig's Bike Planet, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.044.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 5 octobre 2007, que Monsieur Georges Fernandes, demeurant à L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange, a cédé 20 parts sociales qu'il détenait dans la société GIG'S BIKE PLANET S.à r.l., à Monsieur Jorge Batista, demeurant à L-3442 Dudelange, 32, rue des Champs.

Par conséquent, à compter du 5 octobre 2007, la répartition du capital social de la société GIG'S BIKE PLANET S.à r.l. est comme suit:

	Parts
Monsieur Jorge Batista, précité . . . . .	20
Monsieur Georges Fernandes, précité . . . . .	80
Total: . . . . .	100

Dudelange, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

G. Fernandes

Référence de publication: 2007142450/820/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Forges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 64.803.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007142432/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07364. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070165140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**JSI Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.743.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007142431/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08340. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070165136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Union de Financement et de Participation de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 23.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

UNION DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATION DE LUXEMBOURG S.A.

R. Reggiori / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007142430/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08380. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070165120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Kingsdom Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 25.871.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINGSDOM HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007142429/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04119. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070165455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Enola Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.402.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pé-  
tange, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 895 du 12 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

*ENOLA MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée*

Signature

Référence de publication: 2007142426/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07856. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Fingest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),  
en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1279 du 26 novembre 2005.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

*FINGEST, Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2007142424/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07858. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**WAI Landmark XIII S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société  
d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007142422/2112/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08395. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.933.

Le bilan abrégé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de  
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142421/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07535. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Stone Cross Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.015.

—

Le bilan abrégé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142420/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07528. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Cosfilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.788.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142419/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08286. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---

**Cosfilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.788.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 octobre 2007 à 11.00 au siège social de la société que les mandats:

- de l'administrateur-délégué, Monsieur Alain Chevassus, demeurant au 54, bd de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles;
- des administrateurs,

Monsieur Alain Chevassus, 54, bd de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Michel Bolle, u 283, avenue Louise, B-1050 Bruxelles

COSFIBEL S.A., demeurant au 251, avenue Louise, B-1050 Bruxelles;

- et du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE FRH (anc. FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES), 134, route d'Arlon, 8008 Strassen

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007142366/312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070165704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

---